

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal

élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
22

Conseillers absents :  
11

-----  
**Séance ordinaire du 15 février 2024**  
**dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim**  
**(le quinze février de l'an deux mille vingt-quatre)**

**sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire**

**Présents (22) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE (jusqu'au point n°18), Bérengère MICODI, Sébastien BURG (jusqu'au point n°7) et Alexandre DURRWELL

**Excusés (11) :**

Mme Barbara HERBAUT  
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)  
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
M. Adriano MARCUZ (procuration à M. KIMMICH)  
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. SPADARO)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

### Point 7 de l'ordre du jour

#### Acquisition des parcelles section AT n° 14 et 15

Dans le cadre d'un projet d'implantation de haies, les services de la ville ont identifié deux parcelles qui, du fait de leur étalement, seraient parfaitement adaptées.

Ces parcelles, situées à côté du terrain de motocross rue d'Ottmarsheim sont cadastrées section AT n° 14 et 15 et développent une superficie respective de 11,13 et 20,55 ares.

Elles pourraient être acquises au prix de 2.535€, hors frais d'acte et fiscalité qui viendraient en supplément.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'acquérir auprès des consorts FEISSEL les parcelles cadastrées section AT n° 14 et 15 au prix de 2.535 euros net vendeur ;
- de charger Maître Olivier BELTZUNG, notaire, de la rédaction des actes à intervenir ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué aux affaires foncières, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 20 février 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

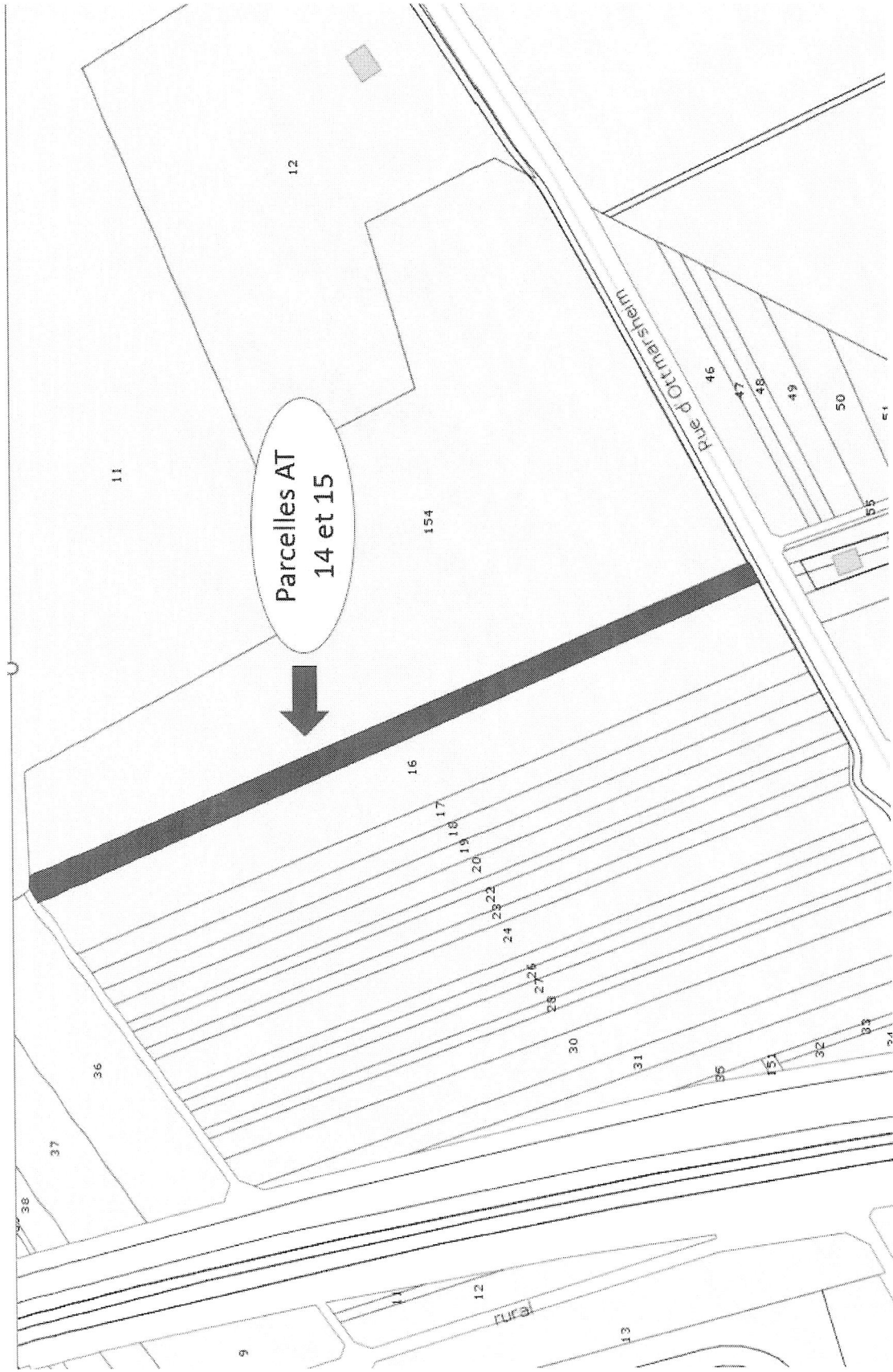
Le Secrétaire de séance,



Patrice NYREK

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*



Ville de Rixheim – Conseil municipal du 15 février 2024 – Annexe à la délibération relative à l'acquisition des parcelles section AT n° 14 et 15